

SÉANCE DU 10 MARS 1904

PRÉSIDENTE DE M. J. HENRIET, PRÉSIDENT

Membres présents : MM. J. Henriet, Pommier, G. Henriet, Dubourg, Maillard, Legrand, Leroux-Vignon, Perthuisot, Chaloin, Kintzel, Bataille, Minouflet, abbé Guyot et Josse.

Correspondance. — Accusé de réception de la « Smithsonian Institution » des *Annales* de 1902 de notre Société et de la Table des Matières. Lettre de faire-part du décès de M. Couture, l'un de nos membres titulaires. Annonce de l'envoi de quelques livres par le Frère Auxence, directeur de l'école des Arts et Métiers Saint-Jean-Baptiste de la Salle, n° 36, rue Barbâtre, à Reims.

Ouvrages reçus :

- 1^o *Bulletin de la Société Les Amis des Sciences et Arts de Rochechouart*, tome XIII, n° 3 ;
- 2^o *Mémoires de la Société académique d'Archéologie, Sciences et Arts du département de l'Oise*, tome XVIII, 3^e partie ;
- 3^o *Mémoires de la Société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer*, tomes XIX et XXII ;
- 4^o *Revue de l'Histoire des Religions*, n° 144 ;

- 5^o Conférences au Musée Guimet, de 1899 à 1901, par L. de Milloué;
- 6^o Les anciennes Papeteries de l'Aisne, par Matton, don de M. le Frère Auxence;
- 7^o Hygiène populaire, par le docteur Billaudeau, 1876, don du Frère Auxence;
- 8^o Quatre fascicules concernant l'Ecole d'Arts et Métiers à Reims, don du Frère Auxence;
- 9^o *Antiquités religieuses du diocèse de Soissons et Laon*, 2 volumes, don du Frère Auxence;
- 10^o *Trésor de l'Abbaye Saint-Maurice d'Ayaune*, 2^e et 3^e fascicules, don du Frère Auxence.

M. MINOUFLET. — Historique du Canal de l'Ourcq.
— L'Ourcq prend sa source dans la forêt de Riz, au lieudit « la Fontaine d'Ourcq », sur le territoire de Courmont. Cette rivière coule d'abord vers le nord jusque Fère-en-Tardenois, de là elle se dirige vers l'ouest et à partir de La Ferté-Milon elle s'infléchit vers le sud-ouest pour se jeter dans la Marne un peu au-delà de Lizy-sur-Ourcq. Par suite de ses sinuosités fort nombreuses, ce cours d'eau ne se prêtait pas à la navigation, on a dû y opérer de longs et importants travaux.

C'est en 1520, sous François I^{er}, que le Prévôt des Marchands et les Echevins de la Ville de Paris commencèrent à s'occuper de la canalisation de l'Ourcq; le 13 décembre 1528, le même Roi leur accorda le droit d'entreprendre cette canalisation, mais les travaux ne furent poussés activement qu'à partir de 1562 et grâce à Catherine de Médicis. Deux ans plus tard, l'Ourcq était canalisé et des petits bateaux étroits chargés de bois qui l'avaient suivi, purent arriver à Paris. Les guerres de religion empêchèrent l'entretien de cette rivière qui n'était plus navigable en 1580.

En 1632, sous Louis XIII, sept bourgeois de Paris obtinrent des lettres patentes pour rendre l'Ourcq navigable de La Ferté-Milon à la Marne; ce travail fut achevé

en 1648 et trois ans après prolongé en amont jusqu'au moulin de l'Isle par Arnaud.

Louis XIV en 1666 et 1676, le duc d'Orléans en 1677, donnèrent des lettres patentes à Riquet et de Maure, pour l'ouverture du canal au-delà de Meaux jusqu'à Paris.

En 1790, l'ingénieur Brulée présenta à l'Assemblée nationale un projet d'ouverture du canal de l'Ourcq qui fut autorisé et sanctionné par Louis XVI, sous le nom de « Canal National de Paris ». Les travaux commencèrent et l'entreprise échoua un an après, Brulée vendit ses droits à Sollages. Celui-ci présenta un nouveau projet qui ne fut pas accepté.

Le 29 floréal an X (20 avril 1801) intervint un décret décidant l'exécution du canal de l'Ourcq au compte de la Ville de Paris, sous la direction des ingénieurs des ponts et chaussées.

En 1803, une contestation s'éleva entre l'Inspecteur général des ponts et chaussées Gauthey et l'Ingénieur Girard, chargé du travail.

Les dépenses du canal avaient été évaluées à 20 millions, elles s'élevaient en 1825 à 28 millions et le canal n'était pas encore tout à fait terminé.

Un branchement de ce canal, dit « Canal de Saint-Denis », fut inauguré en 1821 avec grande solennité par « Monsieur » frère du roi.

M. Minouflet fait suivre son travail du tarif de péage sur le canal de l'Ourcq arrêté par l'Assemblée Nationale Constituante en 1791 et approuvé par le roi.

M. LE DOCTEUR CORLIEU. — Chézy-sur-Marne, chef-lieu de Canton et Justice de Paix de 1790 à 1802. — Par application du décret du 15 janvier 1790, divisant la France en départements, districts et cantons, toutes les communes qui font aujourd'hui partie du canton de Charly et Marigny-en-Orxois furent réunies pour former un canton dont le chef-lieu fut Chézy-sur-Marne. Il eut

pour Juge de Paix Jean-Joseph-Michel Lelong, notaire-arpenteur royal ; sa juridiction ne s'étendait que sur les communes situées sur la rive gauche de la Marne. Celles de la rive droite dépendaient d'un autre Juge de Paix ayant sa résidence non au chef-lieu de canton, mais bien à Charly, le titulaire était à l'origine Claude-Antoine Fayet, notaire.

En vertu d'un arrêté des consuls du 3 Vendémiaire an X (25 septembre 1801), la Justice de Paix de Chézy-sur-Marne fut supprimée et entre le 6 Brumaire an XI et le 11 du même mois (28 octobre et 2 novembre 1802), le chef-lieu de canton fut reporté à Charly.

M. L'ABBÉ GUYOT. — Route d'Allemagne. — Section entre Vaux-Essômes et Château-Thierry. — Jusqu'en 1757, la grande route de Poste de Paris en Allemagne ne passait pas à Château-Thierry, mais venait de Chézy où il y avait une poste, par Nogentel, Etampes et Chierry, afin d'éviter les inondations de la Marne. Néanmoins la poste était installée à Château-Thierry d'où l'on conduisait les chevaux à Etampes pour relayer. L'été, cependant, les voitures arrivaient de Nogentel à Château-Thierry et passaient par les Filoirs pour gagner la route de Chierry.

Les travaux de la Levée furent commencés en 1766 et le pont en 1768. C'est un peu avant de 1751 à 1758 que fut établie la route d'Allemagne entre La Ferté-sous-Jouarre et Château-Thierry.

L'Ingénieur Leclert en était chargé ; son œuvre fut bien critiquée, mais il n'était pas libre de ne s'inspirer que des règles techniques et de l'intérêt public, il avait une très haute puissance à ménager : celle du marquis de Marigny, Abel Poisson, frère de M^{me} de Pompadour. L'Ingénieur Leclert devait faire passer sa route dans le voisinage du château de ce marquis ; en outre il était, dit-on, en mauvais termes avec les religieux d'Essômes, ce qui l'amena,

pour les travaux, à diriger son tracé à travers le bois des Rochets qui leur appartenait et dont l'étendue était beaucoup plus importante qu'aujourd'hui.

Il y eut à ce sujet procès-verbal du 21 octobre 1751 dressé contre l'Ingénieur par Latizeau, garde des eaux-et-forêts, pour la maîtrise de Soissons, demeurant à Saulchery. Leclert était accusé d'avoir fait abattre une partie de la réserve du bois des Rochets pour détourner la route du premier tracé opéré. Les chanoines de l'abbaye d'Essômes y joignirent une supplique en réclamant trois mille livres de dommages-intérêts. Réplique de l'Ingénieur se plaignant de l'impudence du garde et de la mauvaise foi des moines. Mémoire adressé en réponse à l'Intendant de Soissons par les abbés et chanoines réguliers de Sainte-Geneviève d'Essômes, qui accusent Leclert d'être un philosophe et de n'avoir fait passer sa route dans le bois des Rochets que parce qu'il s'agissait d'une propriété appartenant à des religieux.

François Naudé, notaire et arpenteur à Château-Thierry, s'est, le 15 novembre 1751, à la requête des abbé, prieur et chanoines de l'abbaye d'Essômes, transporté sur la nouvelle route pour opérer un constat. Il déclare ne pas blâmer le projet de l'Ingénieur, mais qu'il aurait pu se dispenser de traverser le bois des Rochets.

Il sera bon que M. l'abbé Guyot veuille bien mettre à la disposition de la Société l'ensemble des documents relatifs à la querelle entre les religieux d'Essômes et l'Ingénieur Leclert; nos idées actuelles sur le tracé des voies de communication nous feront peut-être découvrir que cet Ingénieur, s'il a obéi à une très haute puissance en rapprochant sa route de Marigny, n'a été mu par aucun esprit de vengeance en lui faisant traverser le bois des Rochets.

M. POMMIER. — Les Souterrains du Château de Château-Thierry. — M. Pommier termine la lecture de

son intéressant travail ; le compte rendu en sera donné ultérieurement.

Admissions. — L'Assemblée prononce l'admission, comme membres correspondants, de MM. l'abbé Rasset, curé de Marchais-en-Brie, présenté par MM. l'abbé Guyot et Legrand ; Dubourg Charles, propriétaire à Château-Thierry, rue Racine, présenté par MM. Dubourg fils et Maillard ; Hochard, à Fère-en-Tardenois, présenté par MM. Dubourg et Legrand.